



Centre des approvisionnements  
Services du matériel et des acquisitions  
200 rue Kent, Poste 9S018  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

Le 12 septembre 2016

**Sujet :** Avis d'Appel d'Offre: FP802-160204

**Titre :** Base de Kenora, GCC – Réparations ferroviaires marins

**Lieu des travaux:** Kenora, ON

### **ADDENDA : No.1**

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda #1 est publié ici-bas.

### **Pêches et Océans Canada**

<b>Date de clôture :</b>	<b>le jeudi 15 septembre 2016</b>
<b>Heure de fermeture des soumissions :</b>	<b>14 h 00 (HAE)</b>
<b>Numéro de l'appel d'offres :</b>	<b>FP802-160204</b>

---

## **QUESTIONS ET RESPONSES**

Q1 - Les rails doivent-ils être réglés à la verticale?

R1 – On s'attend à ce que les rails soient réglés à la verticale dans la mesure du possible à l'aide des installations que l'on entend utiliser pour effectuer le reste des tâches indiquées dans les présentes.

Q2 – Les rails peuvent-ils être réglés à l'horizontale sans déplacer les traverses?

R2 – On s'attend à ce que les rails puissent être alignés sans qu'il soit nécessaire de régler les éléments de soutien (traverses)

Q3 – En ce qui concerne le mouvement des bateaux, existe-t-il des restrictions imposées par la mise en place du filtre à limon à la base?



R3 - La partie est à l'avant du quai doit être exempte d'obstructions à moins d'approbation contraire par écrit de la part de l'autorité de projet

Q4 - Les trous pour les tiges d'entretoise (26) doivent-ils être brûlés ou percés?

R4 – Le diamètre des trous ne doit pas dépasser les tolérances stipulées dans la norme CAN CSA S-16. Les trous doivent être de diamètre uniforme. Les trous doivent être percés ou brûlés puis alésés.

Q5 – Pouvez-vous donner d'autres renseignements sur la « tour » actuelle qui doit être retirée.

R5 – La section 024116, Démolition de structures, élément 3.4.1 indiquant « récupérer la tour existante avec tout l'équipement d'éclairage et les éléments connexes » doit être éliminée ou autrement omise des exigences.

---

**Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.**

**Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.**

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Bozenna Kazmierczak  
Agent des marchés senior  
Téléphone: (613) 993-8935  
Courriel: [Bozenna.Kazmierczak@dfo-mpo.gc.ca](mailto:Bozenna.Kazmierczak@dfo-mpo.gc.ca)

---

***ACCUSÉ DE RÉCEPTION***

Nom de l'entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_